

## **DOCUMENT A CONSERVER**

### **Coordonnées des membres du bureau du FC SAUVIAN**

- Mr Eric JANNEQUIN Président : 06.74.89.83.58
- Mr Yohann CLEMENT Vice Président : 06.99.25.69.33
- Mme Audrey ERMACORA, Secrétaire : 06.03.30.94.48
- Mme Audrey BELMAS, Trésorière :06.07.30.26.30

### **Coordonnées du responsable École de Foot et référent District.**

- Mr Jean Louis SARRION, Responsable Technique : 06.85.30.31.91

### **Coordonnées du site internet du FC SAUVIAN** : fcsauvian34@gmail.com

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR FC SAUVIAN Saison 2020-2021**

Tous les adhérents du FC Sauvian à quelque titre que ce soit : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres,... sont tenus de respecter le règlement intérieur.

### **Article 1** : *Fiche d'inscription*

Lors de l'inscription ou du renouvellement, il est important de remplir intégralement la fiche d'inscription.

### **Article 2** : *Cotisation*

Famille : 1 enfant : 120 € pour les catégories de U6 à U9  
130 € pour les catégories U10 à U17  
140 € pour les catégories U19, seniors et vétérans

2eme enfant et plus : remise de 20€.

Dirigeant : gratuit.

Tout joueur désirant démissionner devra être à jour de sa cotisation. Dans le cas contraire, une opposition sera faite par le club.

Tout joueur n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra renouveler la saison suivante qu'après avoir réglé sa cotisation due ainsi que celle de la nouvelle saison.

**Pack équipement** : short, une paire de chaussettes et un jogging avec la veste floquée (maillot de match non inclus).

### **Article 3** : *Licence*

Tout adhérent s'engage à compléter et à renvoyer les documents nécessaires pour la licence dématérialisée : photo, certificat médical et pièce d'identité. Une procédure pour la licence dématérialisée vous a été donnée à cet effet.

**Aucun joueur non licencié du club ne peut participer aux entraînements et aux matchs.**

**Tout futur licencié a le droit à trois semaines maximum d'essai.**

### **Article 4** : *Autorisation de quitter le club (lettre de sortie)*

Elle pourra être accordée exceptionnellement si l'adhérent est à jour de sa cotisation et qu'il mute pour un club de niveau supérieur ou en cas de déménagement. Toute autre situation sera examinée par le comité directeur et le district.

La lettre de sortie ne constitue ni un dû, ni une obligation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ (sauf raison médicale avérée).

### **Article 5** : *Respect des personnes et des biens*

Chaque parent s'engage en match et à l'entraînement, en présence de l'entraîneur ou du dirigeant, à ne pas intervenir dans le management de l'équipe (sauf si l'entraîneur ou le dirigeant les invite à manager une équipe).

Chaque adhérent s'engage à respecter : adversaires, arbitres et leurs décisions, spectateurs ainsi que tous les autres adhérents du club. Tout non-respect sera sanctionné par la commission éthique et disciplinaire créée à cet effet.

Chaque joueur s'engage à respecter les choix des éducateurs (composition de l'équipe, tactique de jeu...). Il ne faut pas hésiter à dialoguer avec les responsables.

Tout manquement à la morale, à l'éthique ou à l'image du club sera sanctionné.

Les matériels, moyens et équipements de même que les terrains mis à la disposition des joueurs doivent aussi être respectés. Il est formellement interdit d'accéder aux terrains en dehors des horaires d'entraînement, tout licencié du club qui enfreindrait cette règle sera sanctionné par le club : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'éducateur est responsable du matériel utilisé lors des entraînements. L'aide à la mise en place et au rangement après les séances incombe à l'ensemble des participants. Toute dégradation sera imputée à son auteur ou à ses parents.

#### **Article 6** : *Respect des horaires de rendez-vous, retard ou absence.*

Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit et à être à l'heure prévue sur la convocation pour les matchs ainsi que pour les entraînements.

Pour les enfants, il est important de rappeler que le club n'est pas une garderie, et qu'il convient de reprendre les enfants dès la fin de l'entraînement ou à l'heure prévue à l'issue des compétitions.

Le club décline toute responsabilité lorsque les parents ne viennent pas chercher les enfants à l'heure prévue ou que ces derniers rentrent chez eux par leurs propres moyens.

Il est impératif de prévenir les responsables directs en cas de retard ou d'absence. Les cas répétitifs non justifiés seront sanctionnés (suspension de match).

#### **Article 7** : *Transports occasionnels (voiture personnelle)*

Le paiement de la cotisation ne dispense pas les parents de participer au transport des enfants dans leur voiture. Ils le font alors sous leur entière responsabilité. Ils doivent veiller en particulier qu'ils soient bien couverts par leur compagnie d'assurance.

De ce fait, les parents s'engagent à amener et récupérer leur enfant lors des matchs prévus à l'extérieur de Sauvian. Dans le cas contraire, les enfants ne pourront pas être convoqués par les éducateurs.

#### **Article 8** : *Sanctions pour toute personne au sein du club ou extérieure au club*

Toute entrave au bon fonctionnement du club, toute faute dûment constatée (vol, indiscipline, insultes...) sera sanctionnée par un avertissement, une suspension voire une exclusion. La décision pourra être prise par le responsable direct qui en fera part à la commission de discipline. Celle-ci statuera sur la ou les sanctions à prendre.

En cas de récidive, tout carton pris pour contestation d'arbitrage ou pour acte d'antijeu flagrant sera à la charge du licencié. Le non-paiement sous 30 jours entraînera la suspension automatique jusqu'au paiement de la sanction.

#### **Article 9** : *Intervention de secours*

L'adhérent ou le responsable du mineur autorise l'éducateur à prendre toutes dispositions urgentes pour engager et alerter les secours.

#### **Article 10** : *Le tabac*

Il est **strictement** interdit de fumer dans les locaux du stade et pour toute personne sur le terrain.

Le Bureau, le comité de direction et les Dirigeants du FC SAUVIAN.